### AMEN PREMIERE SICAV ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2006

# AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2006

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 30 Septembre 2006. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtée au 30 Septembre 2006 en conformité avec le système comptable des entreprises.

Les emplois en liquidités et en quasi-liquidités représentent 25,07% de l'actif, ce qui constitue un dépassement par rapport à la limite de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Les emplois en certificat de dépôt émis et avalisés par la BANQUE DE TUNISIE représentent 11,58% de l'actif net au 30 Septembre 2006, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

#### Jelil BOURAOUI

Tunis, le 30 Octobre 2006

# Bilan arrêté au 30 septembre 2006 (En Dinars Tunisien)

	Notes	30/09/2006	30/09/2005	31/12/2005
ACTIFS				
Portefeuille-titres	3.1	161 760 823	168 121 156	163 791 496
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 852 371	14 352 949	12 494 671
Obligations et valeurs assimilées		148 908 452	153 768 207	151 296 825
Placements monétaires et disponibilités		96 622 318	115 136 814	104 518 116
Placements monétaires	3.2	31 832 793	46 608 173	53 944 155
Disponibilités	3.3	64 789 525	68 528 641	50 573 961
TOTAL ACTIFS		258 383 141	283 257 970	268 309 612
PASSIES				
Opérateurs créditeurs		131 826	120 957	116 074
Créditeurs divers		43 896	48 440	34 169
TOTAL PASSIFS		175 722	169 397	150 243
Capital	3.4	250 701 156	274 950 185	257 771 676
Sommes distribuables	3.5	7 506 263	8 138 388	10 387 693
Sommes distribuables exercices antérieurs		1 585	1 235	1 158
Sommes distribuables de l'exercice en cours		7 504 678	8 137 153	10 386 535
ACTIF NET		258 207 419	283 088 573	268 159 369
TOTAL DARRIER ET ACTIE NET		250 202 444	202 257 070	260 200 642

# Etat de résultat Période du 01-07-06 au 30-09-06 (Exprimé en dinars Tunisiens)

	Notes	Période 01/07/2006 30/09/2006	Période 01/01/2006 30/09/2006	Période 01/07/2005 30/09/2005	Période 01/01/2005 30/09/2005	Exercice clos le 31/12/2005
Revenus du portefeuille-titres	3.1	2 044 513	6 087 354	2 056 977	5 868 513	7 958 949
Revenus des placements monétaires	3.2	1 007 018	3 291 414	1 444 063	4 356 911	5 591 188
Total des revenus de placements		3 051 531	9 378 768	3 501 040	10 225 424	13 550 137
Charges de gestion des placements	3.6	<408 416>	<1 404 564>	<443 105>	<1 521 610>	<1 874 053>
Revenus Nets des placements		2 643 115	7 974 204	3 057 935	8 703 814	11 676 084
Autres charges	3.7	<79 004>	<227 140>	<82 109>	<241 245>	<318 958>
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 564 111	7 747 064	2 975 826	8 462 569	11 357 126
Régularisation du résultat d'exploitation	3.5	<230 907>	<242 386>	<653 028>	<325 416>	<454 688>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 333 204	7 504 678	2 322 798	8 137 153	10 902 438
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		230 907	242 386	653 028	325 416	454 688
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		99 627	<492 936>	<250 789>	550 006	<499 283>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		45 487	948 859	<2 260>	<522 791>	459 032
Frais de négociation		<426>	<3 121>	-	<1 487>	<7 220>
Résultat non distribuable		144 688	452 802	<253 049>	25 728	<47 471>
DECIII TAT NET DE I A DEDIONE		2 700 700	0 100 066	2 722 777	0 400 207	11 200 655

# Etat de variation de l'actif net Période du 01-07-06 au 30-09-06 (Exprimé en dinars Tunisiens)

	Période 01/07/2006 30/09/2006	Période 01/01/2006 30/09/2006	Période 01/07/2005 30/09/2005	Période 01/01/2005 30/09/2005	Exercice clos le 31/12/2005
VARIATION DE L'ACTIF NET RESUI TANT DES	2 708 799	8 199 866	2 722 777	8 <u>4</u> 88 297	11 309 655
OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	2 564 111	7 747 064	2 975 826	8 462 569	11 357 126
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	99 627	<492 936>	<250 789>	550 006	<499 283>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	45 487	948 859	<2 260>	<522 791>	459 032
Frais de négociation de titres	<426>	<3 121>	-	<1 487>	<7 220>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	<10 480 274>	-	<11 254 055>	<11 254 055>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<10 485 844>	<7 671 542>	<25 954 670>	<1 727 322>	<19 477 884>
Souscriptions					
- Capital	62 656 148	234 306 617	96 229 660	263 872 616	336 847 089
- Régularisation des sommes non distribuables	85 615	188 424	75 365	171 306	151 210
- Régularisation des sommes distribuables	1 556 657	5 974 759	2 348 095	6 079 485	8 672 201
Rachat					
- Capital	<72 897 856> <	<241 814 958>	<121 517 423> -	<265 146 871>	<355 230 649>
- Régularisation des sommes non distribuables	<98 780>	<203 406>	<89 130>	<168 039>	<143 949>
- Régularisation des sommes distribuables	<1 787 628>	<6 122 978>	<3 001 237>	<6 535 819>	<9 773 786>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<7 777 045>	<9 951 950>	<23 231 893>	<4 493 080>	<19 422 284>
ACTIF NET					
En début de période	265 984 464	268 159 369	306 320 466	287 581 653	287 581 653
En fin de période	258 207 419	258 207 419	283 088 573	283 088 573	268 159 369
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	2 591 644	2 564 451	2 986 174	2 747 312	2 747 312
En fin de période	2 489 754	2 489 754	2 734 637	2 734 637	2 564 451
VALEUR LIQUIDATIVE	103,708	103,708	103,519	103,519	104,567
TALLY DE DENDEMENT	A 4 C 0/	A 000/	A 200/	A 4 CO/	2 050/

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2006

## 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 30-09-2006 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-09-2006 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### 2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

# 3. Notes explicatives du bilan et de l'etat de resultat

## 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2006 d'obligations, de bons de trésor assimilables et de bons du trésor négociables en bourse. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Total		161 760 823
BTNB	(4)	2 339 142
Bons de trésor assimilable	(3)	91 129 018
Obligations	(2)	55 440 292
assimilées		12 852 371
Actions et valeurs	(1)	

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

# (1)Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-09-06	% Actif Net
Actions SICAV (Tunisie SICAV)	85 244	8 559 691	9 850 967	3,82
Actions SICAV(AMEN TRESOR)	29 060	2 999 893	3 001 404	1,16

#### (2)Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30- 09-06	% Actif Net
AB 2001	160 500	9 630 000	9 849 050	3,81
AFRICA 2003	7 000	560 000	561 383	0,22
AIL 2005	4 000	320 000	322 144	0,12
AIL 99 TB	12 400	244 781	256 953	0,1
AL00-2	50 000	2 004 679	2 098 279	0,81
AMEN LEASE 2001 A	7 445	223 350	224 562	0,09
AMEN LEASE 2001 B	53 500	2 675 000	2 689 980	1,04
E.O.AL 2001-2	9 930	436 920	456 671	0,18
E.O.AL 2002-1	30 000	1 740 000	1 840 394	0,71
ATL 2002/1	15 000	600 000	634 152	0,25
ATL 2002/2	10 000	400 000	410 968	0,16
ATL 2006/1	30 000	3 000 000	3 046 152	1,18
ATL 2003/1	15 000	900 000	929 196	0,36
ATL 2004/1	10 000	600 000	604 384	0,23
ATL 2004/2	5 000	400 000	411 292	0,16

Désignation	Quantité	Prix de	Valeur au 30-	% Actif	
•		revient Net	09-06	Net	
BATAM 2001	20 000	2 000 000	-(i)	0,00	
BIAT 2002	23 000	1 840 000	1 911 631	0,74	
BTEI 2004	20 000	2 000 000	2 026 848	0,79	
BTKD 2006	10 000	1 000 000	1 001 784	0,39	
CIL 2002/3	12 000	960 000	989 040	0,38	
CIL 2004/1	15 000	1 500 000	1 500 228	0,58	
CIL 2004/2	15 000	1 200 000	1 233 876	0,48	
CIL 2005/1	10 000	1 000 000	1 054 008	0,41	
CIL 2002/1	3 000	60 000	61 766	0,02	
CIL 2002/2	10 000	600 000	601 480	0,23	
CIL 2003/1	15 000	1 500 000	1 579 632	0,61	
EL MAZRAA 2001	10 000	600 000	625 072	0,24	
GL 2003-1	40 000	3 200 000	3 233 152	1,25	
EL MOURADI 2002 B	10 000	600 000	603 256	0,23	
MOURADI PALACE 2005 A	6 000	600 000	608 549	0,24	
EL MOURADI SKANES					
BEACH 2003 B	6 000	600 000	610 776	0,24	
MEUBLATEX 2001 B	20 000	1 200 000	1 204 144	0,47	
MEUBLATEX 2001 A	10 000	600 000	602 072	0,23	
PANOBOIS 2001 B	5 000	300 000	306 064	0,12	
SELIMA CLUB 2002 B	5 000	400 000	406 904	0,16	
SOTUVER 2002	10 000	1 000 000	1 034 214	0,40	
TUNISIE FACTORING 2002	13 000	260 000	265 325	0,10	
TUNISIE LEASING 2005-1					
TMM+1,25%	10 000	1 000 000	1 047 416	0,41	
TUNISIE LEASING 2001-2	18 500	370 000	381 588	0,15	
TUNISIE LEASING 2002-1	37 000	740 000	740 829	0,29	
TUNISIE LEASING 2002-2	10 000	400 000	409 992	0,16	
TUNISIE LEASING 2003-1	10 000	600 000	623 744	0,24	
TUNISIE LEASING 2005-1	5 000	500 000	525 928	0,2	
TUNISIE LEASING 2006-1	5 000	500 000	502 920	0,19	
TOUTA 2002 B	2 000	120 000	120 138	0,05	
UBCI 2001	19 000	1 900 000	1 965 609	0,76	
UNIFACTOR 2005-1 TB	5 000	400 000	401 708	0,16	
UNIFACTOR 2005-1 TC	15 000	1 200 000	1 205 124	0,47	
UTL 2004	7 000	700 000	719 763	0,28	
UTL 2005-1	10 000	1 000 000	1 000 152	0,39	
Total		56 184 730	55 440 291	22,5	
				-,-	

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 709 472 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

Par ailleurs, l'échéance du 15-12-2005 n'a été honorée ni en capital ni en intérêt. A cet égard, le CMF a recommandé aux gestionnaires de traiter ce problème avec la vigilance professionnelle requise et de se conformer aux exigences de la réalité économique pour la valorisation des emprunts BATAM.

Faute d'accord de la place, il a été constaté une décote de l'encours global de 100 % en plus de l'arrêt de la constatation des intérêts.

### (3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-09-06	% Actif Net
BTA090215	16 500	17 172 500	17 788 540	6,89
BTA090714	7 500	8 206 640	8 323 502	3,23
BTA110410	15 200	15 739 600	16 128 637	6,25
BTA140414	36 913	38 610 998	39 642 539	15,35
BTA140707	3 000	3 012 750	3 041 969	1,18
BTA150312	6 000	6 040 500	6 203 831	2,40
Total		88 782 988	91 129 018	35,29

# (4) BTNB:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-09-06	% Actif Net
BTNB0107950	3 000	300 000	316 678	0,12
BTNB0407875	2 000	200 000	207 019	0,08
BTNB0507850	2 760	276 000	283 611	0,11
BTNB0507875	3 000	300 000	308 515	0,12
BTNB0607875	4 000	400 000	409 207	0,16
BTNB0707875	8 000	800 000	814 112	0,32
Total		2 276 000	2 339 142	0,91

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01-07-06 au 30-09-06	Période Du 01-01-06 au 30-09-06	Période Du 01-07-05 au 30-09-05	Période Du 01-01-05 au 30-09-05
Revenus des obligations	775 981	2 357 287	569 048	2 627 239
Revenus des BTNB et BTA	1 268 532	3 730 067	1 487 929	3 241 274
Total	2 044 513	6 087 354	2 056 977	5 868 513

# 3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2006 à 31 832 793 DT et s'analyse comme suit :

Desig	Date souscription	Date échéance	Montant	Avaliseur	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
CD	30/09/06	30/10/06	30 000 000	BANQUE DE TUNISIE	104 543	29 895 457	29 898 927	11,58
BIT	30/06/06	05/07/07	1 500 000	TUNISIE FACTORING	69 702	1 430 298	1 447 045	0,56
BIT	17/05/06	12/05/07	500 000	AMEN BANK	20 853	479 147	486 821	0,19
	Total						31 832 793	12,33

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-06 au 30-09-06	Période du 01-01-06 au 30-09-06	Période du 01-07-05 au 30-09-05	Période du 01-01-05 au 30-09-05
Placement en compte courant à terme	633 962	1 923 825	1 023 462	3 051 873
Billets de trésorerie	29 925	102 698	24 106	24 106
Certificat de dépôt	332 561	1 004 821	300 495	865 911
Compte rémunéré	10 570	260 070	96 000	415 021
Total	1 007 018	3 291 414	1 444 063	4 356 911

# 3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2006 à 64 789 525 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût	Valeur	% actif net
	d'acquisition	actuelle	
Placements en compte courant à terme	57 000 000	57 998 016	22,46
Liquidités et équivalents de liquidités		6 791509	2,63
Total		64 789 525	25,09

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT060708	AMEN BANK	17 178 290	5,5000%
PLACT140408	AMEN BANK	20 409 863	5,5000%
PLACT140408	AMEN BANK	20 409 863	5,5000%
Total		57 998 016	

# 3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période Souscriptions	257 771 676 234 306 617	
Rachats	<241 814 958	>
Frais de négociation	< 3 121	>
VDE sur emprunts sociétés	< 2 000 000	>
VDE sur titres OPCVM	1 292 787	
Plus ou moins value réalisées sur emprunts		
sociétés	<3 096	>
Plus ou moins value réalisées sur oblig. ETAT	585 240	
Plus ou moins value réalisées sur sur titres		
OPCVM	366 716	
Plus ou moins value reportée sur emprunts		
sociétés	1 516 000	
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	< 1 301 723	
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	188 424	
Régul sommes non distribuables (rachat)	<203 406	>
Total	250 701 156	

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2006 au 30/09/2006 s'élève à <9 951 950 >DT.

Le nombre de titres d'Amen Première au 30/09/2006 est de 2 489 754 contre 2 564 451 au 31/12/2005.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-05	3 288
Nombre d'actionnaires entrants	-
Nombre d'actionnaires sortants	<191>
Nombre d'actionnaires au 30-09-06	3 097

#### 3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/09/2006 s'élèvent à 7 506 264 dinars contre 5 815 704 dinars au 30/09/2005 et se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 30-09-06		Exercice clos le 30-09-05
Sommes distribuables			
exercices antérieurs	1 585		1 235
Résultat d'exploitation	7 747 064		8 462 569
Régularisation du résultat			<325 416
d'exploitation	<242 386	>	>
Total :	7 506 263		8 138 388

# 3.6- Charges de gestion

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par AMEN PREMIERE avec AMEN INVEST.

# 3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

# AMEN TRESOR SICAV ETATS FINANCIERS TRIMESTRIEEELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2006 AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2006

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers de la société AMEN TRESOR SICAV arrêtés au 30 Septembre 2006. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société AMEN TRESOR SICAV arrêtée au 30 Septembre 2006 en conformité avec le système comptable des entreprises.

Les emplois en billet de trésorerie émis par la société « ELECTROSTAR » représentent 17,88% de l'actif net au 30 Septembre 2006, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Les emplois en obligations émis par la société « BTKD » représentent 12,27% de l'actif net au 30 Septembre 2006, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

#### Jelil BOURAOUI

Tunis, le 30 Octobre 2006

# Bilan arrêté au 30 septembre 2006 (En Dinars Tunisiens)

	Motos	<b>シロ/ロロ/シロロを</b>
A CTIEC		
Portefeuille-titres	3.1	4 780 667
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		386 949
Obligations et valeurs assimilées		4 393 718
Placements monétaires et disponibilités		3 394 921
Placements monétaires	3.2	1 460 012
Disponibilités	3.3	1 934 909
TOTAL ACTIFS		8 175 588
PASSIES		
Opérateurs créditeurs		4 565
Créditeurs divers		3 230
TOTAL PASSIFS		7 795
Capital	3.4	7 976 569
Sommes distribuables	3.5	191 224
Sommes distribuables exercices antérieurs		-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		191 224
ACTIF NET		8 167 793
TOTAL DARRIER ET ACTIC NET		0 175 500

# Etat de résultat Période du 21-12-05 au 30-09-06 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Période 30/06/2006	Période 21/12/2005
Ravanus du nortafauilla-titras	2 1	<b>30 500</b>	51 996
Revenus des placements monétaires	3.2	56 139	68 252
Charges de gestion des placements	3.6	<13 319>	<15 471>
Revenus Nets des placements		82 419	104 777
Autres charges	3.7	<2 219>	<2 634>
RESULTAT D'EXPLOITATION		80 200	102 143
Régularisation du résultat d'exploitation	3.5	57 531	89 081
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		137 731	191 224
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<57 531>	<89 081>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-	9 600
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	-
Frais de négociation		<84>	<415>
Résultat non distribuable		<84>	9 185

#### Etat de variation de l'actif net Période du 21-12-05 au 30-06-06 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période 30/06/2006	Période 21/12/2005
VARIATION DE L'ACTIE NET RESIII TANT DES	RN 116	111 328
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	80 200	102 143
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-	9 600
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-	-
Frais de négociation de titres	<84>	<415>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 972 753	7 056 465
Souscriptions		
- Capital	7 005 300	11 070 600
- Régularisation des sommes non distribuables	62 473	95 717
- Régularisation des sommes distribuables	129 881	170 561
Rachat		
- Capital	<3 124 700>	<4 164 500>
- Régularisation des sommes non distribuables	<27 851>	<34 433>
- Régularisation des sommes distribuables	<72 350>	<81 480>
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 052 869	7 167 793
ACTIF NET		
En début de période	4 114 924	1 000 000
En fin de période	8 167 793	8 167 793
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	40 255	10 000
En fin de période	79 061	79 061
VALEUR LIQUIDATIVE	103.310	103.310
TALLY DE DENDEMENT	A 220/	A 200/

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2006

## 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 mai 2006. Les états financiers arrêtés au 30-09-2006 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

# 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

# 2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-09-2006 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

# 2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

# 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2006 d'obligations, de bons de trésor assimilables et de bons du trésor négociables en bourse. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Total		4 780 667
Bons de trésor assimilable	(3)	2 026 379
Obligations	(2)	2 367 339
Actions et valeurs assimilées	(1)	386 949

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

# (1)Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30- 09-06	% Actif Net
Actions SICAV (AMEN				
PREMIERE SICAV)	3 732	386 949	386 949	4.74

# (2)Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-09-06	% Actif Net
ATL 2006/1	5 500	550 000	558 461	6,84
BTKD 2006	10 000	1 000 000	1 001 784	12,27
EL WIFECK 2006	1 000	100 000	101 325	1,24
MOURADI PALACE 2005 B	1 000	100 000	101 425	1,24
MOURADI PALACE 2005 A	1 000	100 000	101 424	1,24
TUNISIE LEASING 2006-1	5 000	500 000	502 920	6,16
Total		2 350 000	2 367 339	28,98

# (3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-06-06	% Actif Net
BTA090215	1 000	1 067 800	1 108 228	13,57
BTA090714	800	906 000	918 151	11,24
Total		1 973 800	2 026 379	24,81

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-06 au 30-09-06	Période du 21-12-05 au 30-09-06
Revenus des obligations	12 320	14 855
Revenus des BTA	27 279	37 141
Total	39 599	51 996

# 3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2006 à 1 460 012 DT et s'analyse comme suit :

Desig	Date souscription	Date échéan ce	Montant	Avaliseur	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
BIT	21/09/06	20/03/07	1 500 000	ELECTROSTAR	42 257	1 457 742	1 460 012	17,88
	Total						1 460 012	17,88

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

	Période	Période
Désignation	du 01-07-06	du 21-12-05
	au 30-09-06	au 30-09-06
Placement en compte courant à terme	43 443	54 929
Billets de trésorerie	8 811	9 438
Compte rémunéré	3 885	3 885
Total	56 139	68 252

#### 3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2006 à 1 934 909 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
	•		net
Placements en compte courant à terme	1 834 000	1 849 490	22,64
Liquidités et équivalents de liquidités		85 419	1,04
Total		1 934 909	23,68

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT040708	AMEN BANK	1 010 729	5,5000%
PLACT070708	AMEN BANK	65 674	5,5000%
PLACT120508	AMEN BANK	18 308	5,5000%
PLACT120708	AMEN BANK	31 302	5,5000%
PLACT130908	AMEN BANK	516 118	5,5000%
PLACT160508	AMEN BANK	27 449	5,5000%
PLACT270708	AMEN BANK	35 279	5,5000%
PLACT280608	AMEN BANK	117 328	5,5000%
PLACT300608	AMEN BANK	27 303	5,5000%
Total		1 849 490	

#### 3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période	1 000
Souscriptions	11 070
Rachats	<4 164
Frais de négociation	< 415
Plus ou moins value réalisées sur oblig.ETAT	9 600
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	95 717
Régul sommes non distribuables (rachat)	<34
Total	7 976

La variation de l'Actif Net de la période allant du 21/12/2005 au 30/09/2006 s'élève à 7 167 793 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 30/09/2006 est de 79 061 contre 10 000 au 31/12/2005.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 30-06-06	52
Nombre d'actionnaires entrants	29
Nombre d'actionnaires sortants	<7>
Nombre d'actionnaires au 30-06-06	74

#### 3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/09/2006 s'élèvent à 191 224 dinars et se détaillent comme suit :

	Exercice clos
	le 30-09-06
Sommes distribuables exercices antérieurs	-
Résultat d'exploitation	102 143
Régularisation du résultat d'exploitation	89 081
Total:	191 224

# 3.6- Charges de gestion

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par AMEN TRESOR SICAV avec AMEN INVEST.

#### 3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

#### 3.8- Taux de rendement

Le rendement de AMEN TRESOR a été calculé à partir de la date de sa constitution soit le 21 décembre 2005.

# SICAV AMEN ETATS FINANCIERS TRIMESTRIEEELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2006 AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2006

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 septembre 2006. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de la société SICAV AMEN arrêtée au 30 septembre 2006 en conformité avec le système comptable des entreprises.

#### Jelil BOURAOUI

Tunis, le 30 Octobre 2006

# Bilan arrêté au 30 septembre 2006 (En Dinars Tunisiens)

	Notos	<b>シ</b> ロ/ロロ/シロロを	<b>シロ/ロロ/シロロE</b>	24/42/200E
A CTIFC				
Portefeuille-titres		67 049 601	43 135 376	60 597 791
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	2 081 251	3 325 689	4 004 409
Obligations et valeurs assimilées	3.2	64 968 350	39 809 687	56 593 382
Placements monétaires et disponibilités		32 414 157	24 289 865	31 998 738
Placements monétaires	3.3	13 842 300	11 408 124	14 309 389
Disponibilités	3.4	18 571 857	12 881 741	17 689 349
TOTAL ACTIFS		99 463 758	67 425 241	92 596 529
PASSIES				
Opérateurs créditeurs		33 763	21 167	30 622
Créditeurs divers		8 346	10 383	7 182
TOTAL PASSIFS		42 109	31 550	37 804
Capital	3.5	92 045 450	62 178 547	88 609 072
Sommes distribuables	3.10	7 376 198	5 215 144	3 949 653
Sommes capitalisables exercices antérieurs		4 101 217	3 005 454	3 949 653
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		3 274 981	2 209 690	-
ACTIF NET		99 421 648	67 393 691	92 558 725
TOTAL DARRIER ET ACTIC NET	-	00 462 757	67 105 011	02 506 520

# Etat de résultat Période du 01-07-06 au 30-09-06 (Exprimé en dinars Tunisiens)

		Période	Période	Période	Période	Exercice clos
	Note	01/07/2006	01/01/2006	01/07/2005	01/01/2005	le 31/12/2005
		30/09/2006	30/09/2006	30/09/2005	30/09/2005	16 31/12/2000
Revenus du nortefeuille-titres	3 6	866 013	2 653 923	481 019	1 261 766	1 861 689
Revenus des placements monétaires	3.7	361 063	1 143 728	238 831	538 528	847 970
Total des revenus de placements		1 227 076	3 797 651	719 850	1 800 294	2 709 659
Charges de gestion des placements	3.8	<105 234>	<304 729>	<60 355>	<141 007>	<219 922>
Revenus Nets des placements		1 121 842	3 492 922	659 495	1 659 287	2 489 737
Autres charges	3.9	<28 972>	<84 532>	<16 526>	<40 253>	<61 784>
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 092 870	3 408 390	642 969	1 619 034	2 427 953
Régularisation du résultat d'exploitation	3.5	<188 057>	<133 408>	402 124	590 656	1 521 700
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		904 813	3 274 982	1 045 093	2 209 690	3 949 653
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		188 057	133 408	<402 124>	<590 656>	<1 521 700>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 917	14 116	2 426	3 971	<420>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		59 327	26 282	38 313	62 184	259 224
Frais de négociation		-	<2 394>	-	<873>	<5 420>
Résultat non distribuable		69 244	38 004	40 739	65 282	253 384
DECIII TAT NET DE LA DEDIODE		4 460 444	3 446 304	£02 7N0	1 601 316	2 604 227

# Etat de variation de l'actif net Période du 01-07-06 au 30-09-06 (Exprimé en dinars Tunisiens)

	Période 01/07/2006 30/09/2006	Période 01/01/2006 30/09/2006	Période 01/07/2005 30/09/2005	Période 01/01/2005 30/09/2005	Exercice clos le 31/12/2005
VARIATION DE L'ACTIF NET RESUI TANT DES	1 162 114	3 446 394	683 708	1 684 316	2 681 337
OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	1 092 870	3 408 390	642 969	1 619 034	2 427 953
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	9 917	14 116	2 426	3 971	<420>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	59 327	26 282	38 313	62 184	259 224
Frais de négociation de titres	-	<2 394>	-	<873>	<5 420>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<5 826 068>	3 416 529	14 628 261	30 751 316	54 919 329
Souscriptions					
- Capital	46 114 791	169 358 509	34 746 361	77 711 889	133 301 206
- Régularisation des sommes non distribuables	<776>	<61 063>	30 969	36 968	167 348
- Régularisation des sommes distribuables	3 434 155	10 471 581	2 720 693	5 422 475	10 510 570
Rachat					
- Capital	<51 510 090>	<165 958 234>	<21 187 871>	<48 954 236>	<82 420 739>
- Régularisation des sommes non distribuables	<1 446>	59 162	<19 491>	<25 701>	<112 569>
- Régularisation des sommes distribuables	<3 862 702>	<10 453 426>	<1 662 400>	<3 440 079>	<6 526 487>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<4 663 954>	6 862 923	15 311 969	32 435 632	57 600 666
ACTIF NET					
En début de période	104 085 602	92 558 725	52 081 722	34 958 059	34 958 059
En fin de période	99 421 648	99 421 648	67 393 691	67 393 691	92 558 725
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	3 843 362	3 496 309	2 015 120	1 384 178	1 384 178
En fin de période	3 630 476	3 630 476	2 577 955	2 577 955	3 496 309
VALEUR LIQUIDATIVE	27,385	27,385	26,142	26,142	26,473
TALLY DE DENDEMENT	A AE0/.	A £40/.	A 500/	A 710/	A 0.30/.

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2006

#### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

SICAV AMEN est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-09-2006 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## 2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2006 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

#### 2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

# 3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-06	% actif net
Titres Sicav				
Amen Première	14 193	1 466 575	1 471 587	1,48
Amen Trésor	5 896	600 024	608 956	0,61
Actions cotées				
BT	8	303	708	0,001
Total		2 066 902	2 081 251	2,09

#### 3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2006	% actif net
BTA				
BTA0414	3 000	3 244 500	3 331 007	3,35
BTA090215	12 500	12 606 705	13 058 924	13,13
BTA090714	5 700	5 979 150	6 065 727	6,1
BTA100309	12 000	12 386 172	12 736 637	12,81
BTA140414	6 200	6 497 721	6 670 982	6,71
BTA140707	3 000	3 016 284	3 045 503	3,06
BTA150312	4 000	4 027 000	4 135 888	4,16
Total		47 757 532	49 044 668	49,33

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

Date	30/09/2006	30/09/2005	
Montant	9 805	54 101	

Désignation	ignation Quantité Prix de revien		Valeur au 30/09/2006	% actif Net
BTNB BTNB0507850 Total	240	<b>24 407</b> 24 407	<b>25 069</b> 25 069	<b>0,03</b> 0,03
Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2006	% actif
Obligations				
AB 2001	40 500	2 430 000	2 485 274	2,5
AFRICA 2003 A	3 000	240 000	240 593	0,24
AIL 2005	2 000	160 000	161 072	0,16
AL 2002-1	1 000	58 000	61 346	0,05
ATL 2002-1	1 000	40 000	42 277	0,04
ATL 2006-1	30 000	3 000 000	3 046 152	3,06
ATL 2003-1	5 000	300 000	309 732	0,31
ATL 2004-2	10 000	800 000	822 584	0,83
BTEI 2004	1 500	150 000	152 013	0,15
CIL 2004/2	5 000	400 000	411 292	0,41
CIL 2005/1	10 000	1 000 000	1 054 008	1,06

CIL 2003-1	2 000	200 000	210 618	0,21
GL 2003-1	3 000	240 000	242 486	0,24
GL 2003-2	10 000	1 000 000	1 036 656	1,04
MOURADI				
PALACA 2005 A	6 000	600 000	608 549	0,61
MSB 2003 B	6 000	600 000	610 776	0,61
SELIMA 2002 B	1 000	80 000	81 381	0,08
SEPCM 2002	1 000	57 143	58 871	0,06
T.FACTORING	2 000	40 000	40 819	0,04
TLG 2004-1	10 000	600 000	614 984	0,62
TLG 2002-2	1 000	40 000	40 999	0,04
TLG 2003-1	2 000	120 000	124 749	0,13
TLG 2005-1	5 000	500 000	525 928	0,53
UNIFACTOR				
2001-1 TB	20 000	1 600 000	1 606 832	1,62
UTL 2004	3 000	300 000	308 470	0,31
UTL 2005/1	10 000	1 000 000	1 000 152	1,01
Total		15 555 143	15 898 613	15,99
Total général		63 337 082	64 968 350	67,44

#### 3.3- Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-09-06 à 13 842 300 dinars. Ils sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésoreries dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Désignation	Emetteur	Avaliseur	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif
Certificat de dépôt	AMEN BANK	BANQUE DE TUNISIE	29/10/06	2 989 546	2 990 240	3,01
Certificat de dépôt	AMEN BANK	AMEN BANK	14/12/06	1 379 595	1 486 585	1,5
Billet de Trésorerie	AMEN BANK	AMEN BANK	05/07/07	1 430 298	1 447 045	1,46
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	TUNISIE LEASING	22/06/07	2 866 289	2 900 467	2,91
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	TUNISIE LEASING	12/07/07	2 866 289	2 893 261	2,91
Billet de Trésorerie	AMEN BANK	AMEN BANK	19/05/07	95 829	97 284	0,1
Billet de Trésorerie	CIL	CIL	04/06/09	1 000 000	1 014 191	1,02
Billet de Trésorerie	CIL	CIL	11/06/09	1 000 000	1 013 227	1,02
Total				13 627 846	13 842 300	13,92

# 3.4- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2006 à 18 571 857 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	18 000 000	18 336 570	18,44
Avoirs en banque <b>Total</b>		235 287 <b>18 571 857</b>	0,02 <b>18,46</b>

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date d'échéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut
PLAT 100408	AMEN BANK	10-04-2008	14 000 000	14 293 655	5,5
PLAT 040708	AMEN BANK	04-07-2008	4 000 000	4 042 915	5,5
				18 336 570	

**Total** 

#### 3.5- Capital

La variation de l'actif net de la période s'élève à 6 862 923 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part capital : 3 436 378

Variation de la part Revenu : 3 426 546

La variation de la part capital s'analyse comme suit :

Capital au 31/12/2005	88 609 072	
Souscriptions	169 358	
Rachats	<165 958	>
VDE / actions et titres OPCVM	13 945	
VDE / actions cote permanente	405	
Frais de négociation	<2 394	>
+/- report sur act. cote permanente	<233	>
+/- value réal. Sur emp société	<1	>
+/- value réal.oblig.Etat	100 034	
+/- value réal. sur titres OPCVM	<73 752	>
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	<61 063	>
Régul sommes non distribuables (rachat)	59 162	
Variation de la part Capital	3 436 378	
Capital au 30/09/2006	92 045 450	

#### La variation de la part revenu s'analyse comme suit :

Régularisation du résultat d'exploitation<133 408>Régul résultat ex clos capitalisable151 564Résultat d'exploitation3 408 390Variation de la part Revenu3 426 546

# La variation du nombre d'actions en circulation s'analyse comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 31-12-05 3 496 309
Nombre d'actions souscrites 2 305 369
Nombre d'actions rachetées <2 171 202>
Nombre d'actions en circulation au 30-09-06 3 630 476

#### Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-05 678

Nombre d'actionnaires entrants 251

Nombre d'actionnaires sortants <80>

Nombre d'actionnaires au 30-09-06 849

# 3.6- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01-07-06 au 30-09-06	Période du 01-01-06 au 30-09-06	Période Du 01-07-05 au 30-09-05	Période du 01-01-05 Au 30-09- 05
Dividendes	-	13	-	12
Revenus des obligations	216 534	796 153	135 300	361 974
Revenus des BTNB et BTA	649 479	1 857 757	345 719	899 780
Total	866 013	2 653 923	481 019	1 261 766

#### 3.7- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

	Période	Période	Période	Période
Désignation	du 01-07-06	du 01-01-06	du 01-07-05	du 01-01-05
•	au 30-09-06	au 30-09-06	au 30-09-05	Au 30-09-05
Billets de trésorerie	110 789	258 031	-	2 470
Certificat de dépôt	20 630	73 207	42 608	116 142
Placement en compte courant	229 644	811 517	195 095	418 705
Compte Rémunéré	-	973	1 128	1 211
Total	361 063	1 143 728	238 831	538 528

# 3.8- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

### 3.9- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL.

#### 3.10- Sommes capitalisables de la période

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

<sup>✓</sup> Les frais de gestion de SICAV AMEN par la société AMEN INVEST sur la base d'une rémunération fixée à 0,2% de l'actif net moyen annuel de SICAV AMEN conformément à l'avenant à la convention de gestion signée entre les deux parties en date du 17 février 2005 ; et

<sup>✓</sup> Les frais du dépositaire sur la base d'une rémunération fixée à 0,2% de l'actif net moyen annuel de SICAV AMEN.